CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE OPALEXE

(v201701-01)

Les présentes conditions générales d'utilisation sont conclues entre :

D'une part : Oodrive, société par actions simplifiée, au capital de 300 990 euros, dont le siège social est situé au 26 rue du Faubourg Poissonnière, 75010 Paris, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° B 432 735 082, désignée ci-après « **Oodrive** ».

Et d'autre part : toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public, souhaitant utiliser l'Outil Opalexe et ayant accepté les présentes Conditions Générales d'Utilisation, désignée ci-après l' « **Utilisateur** ».

1. OBJET

Le présent document définit les termes et conditions dans lesquelles :

- Oodrive fournit l'Outil Opalexe à l'Utilisateur
- L'Utilisateur accède et utilise l'Outil Opalexe.

2. ACCES A L'OUTIL OPALEXE

L'Outil Opalexe est une plate-forme sécurisée permettant notamment le partage de documents dans le cadre d'expertises judiciaires. L'authentification et l'accès à l'Outil Opalexe sont réalisés exclusivement par certificats électroniques personnels :

- Le certificat électronique sur support cryptographique, délivré par le Conseil National des Barreaux ou le Barreau de Paris, pour les avocats des parties à l'expertise
- Le certificat électronique sur support cryptographique, délivré par Oodrive pour les experts
- Le certificat électronique délivré par le Ministère de la Justice pour les magistrats et greffiers
- Le certificat électronique logiciel délivré par l'Outil Opalexe, pour les parties à l'expertise et les éventuels sapiteurs.

L'Utilisateur est responsable de son certificat électronique et des accès et actions réalisés à l'aide de celui-ci. A ce titre, toute action réalisée à l'aide d'un certificat électronique est réputée être réalisée par son propriétaire.

Tous les accès à l'Outil Opalexe et toutes les actions réalisées sur la plate-forme sont tracés et journalisés.

Pourront notamment être journalisés et conservés : les dates et heures précises des accès et actions sur l'Outil Opalexe, les informations du certificat électronique à l'origine des accès et actions sur la plate-forme ainsi que l'adresse l'IP de l'Utilisateur concerné.

Oodrive se réserve le droit de transmettre à la justice toutes les traces et toutes les preuves des accès aux documents et des actions réalisées.

L'Utilisateur est également responsable des modifications qu'il effectue sur ses données à caractère personnel enregistrées sur l'Outil Opalexe.

3. OBLIGATION DE L'UTILISATEUR

L'Utilisateur n'est autorisé à utiliser l'Outil Opalexe qu'après acceptation des présentes conditions générales d'utilisation et après avoir fourni toutes les informations nécessaires à son inscription sur l'Outil Opalexe.

En utilisant l'Outil Opalexe, l'Utilisateur s'engage à respecter les règlementations en vigueur, notamment celles relatives aux expertises judiciaires.

L'Utilisateur s'engage à respecter toutes les règles de confidentialité relatives à l'expertise judiciaire.

L'Utilisateur s'engage à communiquer à l'expert responsable de l'expertise, des coordonnées et une adresse mail valides.

Il appartient à l'Utilisateur de s'assurer qu'il reçoit les mails envoyés via l'Outil Opalexe.

4. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Oodrive concède à l'Utilisateur un droit d'utilisation, non exclusif et non transmissible sur l'Outil Opalexe.

Chaque licence accordée par Oodrive à l'Utilisateur permet à ce dernier :

- l'utilisation de l'Outil Opalexe dans le cadre de la dématérialisation des expertises judiciaires;
- la consultation des documents déposés à son attention

- le dépôt de documents sur la plate-forme Opalexe, en fonction du profil, et si la matrice des droits le lui permet Les dispositions ci-dessus représentent l'intégralité des droits de l'Utilisateur relatifs à l'utilisation, l'usage, la reproduction, l'impression ou l'affichage de tout ou partie de l'Outil Opalexe. L'Outil Opalexe, dans ses versions présentes, passées ou futures, comprenant notamment les technologies, algorithmes, code informatique, savoir-faire, secrets de fabrication et modélisations, est, et reste la propriété exclusive d'Oodrive. La présente licence d'utilisation n'emporte aucune cession des droits de propriété sur l'Outil Opalexe.

5. RESPONSABILITE

Chacune des Parties assume la responsabilité des conséquences résultant de ses fautes, erreurs ou omissions, ainsi que des fautes, erreurs ou omissions de ses sous-traitants éventuels et causant un dommage direct à l'autre Partie.

La responsabilité éventuelle d'Oodrive en raison de la fourniture de l'Outil Opalexe est limitée aux seuls dommages directs prouvés et résultant exclusivement et directement d'une inexécution fautive par Oodrive de ses obligations contractuelles.

Oodrive ne peut en aucun cas être tenue responsable de la nature et du contenu des données et fichiers stockés et hébergés par le biais de l'Outil Opalexe. En conséquence, Oodrive dispose de tout recours contre l'Utilisateur en cas d'action quelle qu'elle soit, intentée par un tiers et fondée sur la nature ou le contenu des données et fichiers hébergés par l'Outil Opalexe. L'Utilisateur détient seul la possibilité de choisir ou non d'enregistrer ces fichiers, de les conserver, de les partager, de les envoyer ou de les détruire, et assume seul la responsabilité de ces choix.

En outre, Oodrive ne peut en aucun cas être tenue responsable de tout dommage indirect tels que notamment perte ou altération de fichiers ou de données autres que ceux hébergés par l'Outil Opalexe, perte de profit et de clientèle, perte de revenus ou de renommée, perte d'usage et/ou autres dommages non prévisibles, et ce, même si Oodrive était informée de la possibilité de survenance de tels dommages.

La responsabilité d'Oodrive ne saurait être recherchée en cas de non-respect par l'Utilisateur et/ou l'expert en charge de l'expertise, des règlementations en matière d'expertise judiciaire, exposées par le Code de procédure de civile dans ses articles 232 et suivants.

6. FORCE MAJEURE

Aucune des Parties ne sera responsable au titre de l'inexécution de ses obligations contractuelles dans la mesure où celle-ci résulte d'un cas de force majeure tel que défini par le Code civil et la jurisprudence des Cours et les Tribunaux français. En outre, la force majeure ne libèrera de ses obligations contractuelles la Partie qui l'invoque que dans la mesure et pendant le temps où elle est empêchée de l'exécuter.

La Partie touchée par un cas de force majeure en avisera immédiatement l'autre Partie par fax ou par tout autre moyen, confirmé par lettre recommandée avec accusé de réception en produisant toutes justifications utiles. L'autre Partie se réserve le droit de vérifier et de contrôler la réalité des faits.

Dans le cas où l'événement qui donne lieu au cas de force majeure se prolonge pendant plus de trente jours consécutifs, les Parties engageront des discussions en vue d'adopter les mesures adéquates en fonction des circonstances. Si elles n'arrivaient pas à se mettre d'accord au terme d'un délais de 15 jours suivant la lettre recommandée notifiant le cas de force majeure prévue ci-avant, chaque Partie pourra résilier immédiatement et de plein droit tout ou partie du Contrat sans indemnités pour aucune des Parties.

Le Contrat est régi par la loi française.

Tout différend entre les Parties né de la formation, l'interprétation, l'exécution, la cessation ou la résiliation du Contrat fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut, le différend sera porté devant les tribunaux compétents de Paris, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.